



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Madame GRASSART, absente excusée,
- Madame MASIN, absente excusée,
- Monsieur HARDY, absent excusé

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

Monsieur le Maire propose d'annuler le point 7. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Compte Administratif 2014

Monsieur Christian GERMAIN est désigné doyen de séance.

A) Commune

Le Compte Administratif 2014 est en concordance avec le Compte de Gestion de Madame le Percepteur.

Monsieur GERMAIN donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2014.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 342 458,25 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 353 731,56 €

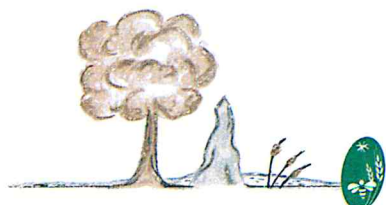
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 38 421,02 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 365,69 €

L'excédent de fonctionnement est de 233 207,19 €

L'excédent d'investissement est de 15 357,33 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité à l'exception de Monsieur le Maire adopte le Compte Administratif 2014.



B) CCAS

Le Compte Administratif 2014 est conforme au Compte de Gestion de Madame le Percepteur. Monsieur GERMAIN donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2014.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 590,12 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à 0 €

L'excédent de fonctionnement est donc de 3 402,77 €
L'excédent d'investissement est de 841,07 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité à l'exception de Monsieur le Maire adopte le Compte Administratif 2014.

2) Compte de Gestion 2014

A) Commune – CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Compte de Gestion 2014 de la Commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

Les excédents à reporter sont donc :

- en fonctionnement pour la Commune : 233 207,19 €
- en investissement pour la Commune : 15 357,33€

- en fonctionnement pour le CCAS : 3 402,77 €
- en investissement pour le CCAS : 841,07 €

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte de Gestion 2014.



3) Approbation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014

Le 22 avril 2015, réuni sous la présidence de Monsieur PAGES,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2014,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF C/1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
22 698,00 €		- 38 055,33 €	- €	- €	-15 357,33 €
221 933,88 €		11 273,31 €	- €		233 207,19 €

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et soit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),



Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	233 207,19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 357,33 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	217 849,86 €
Total affecté au c/ 1068 :	15 357,33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4) Vote des taxes directes locales pour l'année 2015

La Commission des Finances à l'unanimité propose au Conseil Municipal de modifier l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques en augmentant le taux des 3 taxes de 1%.

La Commission a retenu de ne pas augmenter la Contribution Foncière des Entreprises pour ne pas ajouter une pression fiscale et participer même modestement au maintien des emplois de nos territoires ruraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de modifier la proposition du trésorier payeur général et de fixer les taux votés pour 2015 à :

- Taxe d'habitation	14,58 %
- Taxe foncière sur le bâti	6,43 %
- Taxe foncière sur le non bâti	52,23 %
- CFE	18,91 %

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



5) Budget Primitif 2015

A) Commune

La Commission des Finances s'est réunie le Lundi 20 Avril 2015.

L'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de l'année 2014 sont portés au budget.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 au Conseil Municipal qui l'examine avec attention.

La section de fonctionnement s'équilibre à 535 668,33 €

La section d'investissement s'équilibre à 169 314,66 €

Le Budget Primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

B) CCAS

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 aux membres du Conseil Municipal qui examinent les propositions.

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 402,77 €

La section d'investissement s'équilibre à 841,07 €

Le Budget Primitif 2015 est adopté à l'unanimité.



6) Fixation des tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2015

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Tarifs des locations pour les Prunaysiens :

Ces prix sont forfaitaires et non fractionnables.

Vin d'honneur : Gratuit

Une journée : 150 €

Deux journées : 200 €

Location de la vaisselle : Gratuit

Caution de 500 €

(Somme rendue après la remise des clés de la salle, du badge de la salle et le contrôle de la salle).

Caution de 300 €

(Somme non restituée pour toute plainte de bruit arrivant en Mairie)

Tarifs des locations pour les personnes ne résidant pas sur la Commune :

Ces prix sont forfaitaires et non fractionnables.

Vin d'honneur ou Réunion 250 €

Une journée : 450 €

Deux journées : 550 €

Location de la vaisselle : 50 €

Caution de 500 €

(Somme rendue après la remise des clés de la salle, du badge de la salle et le contrôle de la salle).



Caution de 300 €

(Somme non restituée pour toute plainte de bruit arrivant en Mairie)

Les règlements sont consultables en Mairie ou sur le site internet de la commune www.prunaysuressonne.fr.

8) Désignation de représentants pour siéger à la commission « Schéma de Mutualisation »

Suite à la mise en place de la commission « Schéma de Mutualisation » au sein de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V), composée d'un élu titulaire et d'un suppléant par commune, il est proposé de retenir :

- Monsieur PAGES, titulaire,
- Monsieur GERVIN, suppléant

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9) Questions diverses

9.1- Suite à la mise en place du service « Administration du Droit des Sols », au sein de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V), il est proposé de signer une convention entre notre Commune de la CC2V pour bénéficier de ce service, qui est pris dans le budget global de la CC2V.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9.2 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la mairie vont débuter avant l'été.



9.3 - La commission travaux qui s'est réunie le 16 mars a retenu quelques travaux qui sont en phase avec notre Agenda 21, les premiers travaux consistent à réaliser des économies d'énergie (eau et électricité).

L'extinction de l'éclairage public sera effectuée de minuit à 5 heures du matin (une information spécifique sera faite aux habitants avant la mise en service).

Les sanitaires des bâtiments communaux seront dotés de robinets à poussoir.

9.4 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Elections Régionales auront lieu les 06 et 13 décembre 2015.

9-5 - Monsieur GERVIN informe le Conseil Municipal que toutes les informations relatives à la commune peuvent lui être envoyées à l'adresse suivante : ludovic.gervin@prunaysuressonne.fr.

La commission communication sera chargée d'étudier les retours avant la mise en ligne sur le site.

9-6 - Monsieur REMONDIN informe le Conseil Municipal de l'avancement de la mise en place de la TEOMI.

9-7- Monsieur REMONDIN propose de créer une page spécifique « Petites Annonces » sur le site internet de la Commune.
La commission communication étudiera cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,
Patrick PAGES

